

LE PROCESSUS DES DECISIONS AU NIVEAU LOCAL

Document préparé par
M. Ignacio PICHARDO

Au Mexique, en ce qui concerne la procédure administrative dans le secteur public répondant aux besoins locaux, on a pu observer que les décisions qui orientent la majeure partie de l'action publique, sont prises dans des centres situés très loin des lieux où surgissent les problèmes à résoudre et où se présentent les besoins à satisfaire. Ceci empêche parfois que les décisions prises soient satisfaisantes. Quant aux centres de décisions situés près des problèmes à résoudre, il leur manque souvent les ressources suffisantes pour exercer une influence et orienter les programmes publics fondamentaux et, ce qui est plus important encore, il leur manque les possibilités techniques qui leur permettraient d'identifier les problèmes et leurs solutions.

Pour tout ce qui a trait à l'administration publique fédérale, le problème se caractérise dans un sens par l'absence d'un système d'information et de communications approprié qui permette de présenter les problèmes et les besoins aux centres de décision les plus élevés et, dans l'autre sens de transmettre les objectifs, politiques et mesures décidés aux centres opérationnels. Les efforts de décentralisation qui ont permis, d'une façon importante de remédier à ces inconvénients, ont, en contrepartie, provo-

qué la dispersion des décisions, affaiblissant ainsi les systèmes d'information et de communications.

Si ces problèmes peuvent être observés dans les rapports entre le secteur public fédéral et les organismes décentralisés, on les voit également surgir de façon très marquée au sein même de chaque organe administratif. Les progrès réalisés dans le domaine de l'orientation générale de la politique du développement n'ont pu être transmis suffisamment quant à leur application, aux diverses régions qui constituent le pays. Naturellement, de nombreuses mesures ont été prises pour y parvenir. Au cours de ces dernières années, des comités, des commissions, des conseils et de nombreux organismes similaires ont été constitués pour travailler à l'échelle locale et jouer un rôle de coordination indispensable pour affronter les problèmes régionaux. Cependant, ces organismes ne permettent pas toujours d'obtenir les résultats désirés car ils se dédient généralement à essayer d'appliquer les décisions prises en haut lieu sans avoir le droit ni le pouvoir de modifier ces décisions de manière importante.

Au niveau de l'administration des états et des municipalités, le problème principal réside dans le fait que les investissements

fédéraux pour chaque région étant généralement très supérieurs aux investissements que pourraient réaliser chaque état ou chaque municipalité, l'influence que ces circonscriptions pourraient avoir sur les décisions qui déterminent ces investissements est souvent bien réduite. Il en résulte que les programmes de chaque état ou de chaque municipalité doivent "s'adapter" aux décisions fédérales et leurs ressources sont destinées à compléter les programmes fédéraux quant aux besoins les plus urgents. C'est pourquoi un grand nombre d'états de la fédération se trouvent dans l'obligation de destiner la majeure partie d'un budget limité à l'éducation; indépendamment du fait qu'il leur convienne ou non d'employer ces capitaux de cette façon, il s'agit là d'une décision qui dans la pratique est étrangère aux états, et qui ne correspond pas à la hiérarchie des besoins régionaux.

Un problème similaire peut être observé dans le domaine des relations concernant les décisions entre les états et les municipalités, puisque ces dernières doivent limiter leur action, en raison de leurs ressources restreintes, à une participation totalement marginale dans les programmes publics. Leur budgets ne servent pour ainsi dire qu'au

maintien des services administratifs indispensables et c'est à peine s'ils peuvent avoir une influence sur la composition générale des investissements dans leur zone.

En dépit de tous ces obstacles, il est juste de reconnaître que des progrès importants ont été accomplis, au cours de ces dernières années, pour essayer de les éliminer. Peu à peu, il a été possible d'intégrer de nombreux programmes fédéraux dont la réalisation dépend de la participation locale des états, des municipalités et même du secteur privé. De cette façon, au système de coordination associé aux comités et organismes similaires, à l'amélioration des systèmes d'information et de communications, s'ajoutent des mécanismes opérationnels grâce auxquels il est tenu compte des besoins régionaux dans les processus de décision au niveau local. L'extension de tels mécanismes à d'autres domaines de l'activité publique, et leur multiplication dans les secteurs où ils existent déjà, constituent sans aucun doute, un des meilleurs moyens de résoudre le problème des décisions au niveau local qui sont affectées tant par les restrictions politiques que par les déficiences de l'administration.